



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

25 juin 2015

Dossier complet le

16 juillet 2015

N° d'enregistrement

F. 976.12.P.00123

1. Intitulé du projet

Construction de serres agricoles photovoltaïques sur la Commune de Saint Pierre, lieu dit Ravine Blanche, Réunion

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

FPV RAVINE BLANCHE SAS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

ARCELIN Steve, Directeur Général

RCS/SIRET

15 3 0 4 9 9 1 9 3 0 0 0 1 5

Forme juridique, SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Travaux, ouvrages, aménagements ruraux et urbains : 36° Travaux ou constructions soumis à permis de construire, sur le territoire d'une commune dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.	Installation de 10 000 à 40 000 m2

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Construction de serres solaires Agrnergie de nouvelle génération (avec plus de luminosité), d'une surface de 18 000 m2, closes à l'aide d'insect proof permettant la circulation de l'air. Les pans Nord seront équipés de panneaux photovoltaïques pour une puissance de 1,5 MWc et d'ondex permettant une meilleure pénétration de lumière directe. Les pans sud seront équipés d'ondex et d'ouvrants pour une bonne gestion de la température. Des containers de stockage (batteries lithium-ion) d'une puissance d'environ 1.5 MWh seront annexés à l'installation. Le projet permettra une diversification de l'exploitation agricole et l'installation de jeunes agriculteurs.

4.2 Objectifs du projet

Les serres seront exploitées par 3 jeunes agriculteurs conseillés et parrainés par la société agricole AGRITERRA. Cette démarche permettra à de jeunes agriculteurs n'ayant pas la capacité d'investir dans de telles structures, d'appréhender cet outil et débiter leur activité à moindre frais. Certains de ces agriculteurs seront d'anciens détenus ayant suivi une formation agricole au centre de détention du Port, sous ce type de serres (centrale BARDZOUR) ce qui leur permettra une réinsertion sociale facilitée.

Les cultures sous serres se diviseront en deux catégories : Maraichage et Horticulture. Les produits alimenteront le marché local réunionnais et limiteront les importations.

Ces serres anticycloniques permettront aux agriculteurs de continuer à produire par temps de forte pluie et de cyclone et de pouvoir alimenter les marchés locaux suite à ces perturbations météorologiques récurrentes et fortement impactantes pour l'économie de l'île.

Enfin, la climatologie sous ces structures sera contrôlée et la présence de ravageurs et d'éléments pathogènes seront minimisés ce qui permettra l'application d'une agriculture raisonnée, limitant au maximum l'utilisation de pesticides et de produits phytosanitaires préservant ainsi l'environnement.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Tout d'abord, le terrain sera nivelé en terrasses en tenant compte de la topographie du terrain afin d'accueillir les modules de structures.

Le terrain sera aménagé (retenue collinaire) afin de traiter les eaux pluviales conformément aux prescriptions de la demande au titre de la Loi sur l'Eau.

La structure en acier galvanisé sera anticyclonique et reposera sur des fondations béton. Les parois extérieures seront constituées d'insect proof permettant une aération sous serre et limitant l'intrusion d'insectes.

Les modules photovoltaïques seront installés sur les pans Nord des serres et et certifiés ISO 9001 et 14001. Afin de maximiser le passage de la lumière, des structures translucides types Ondex seront installés sur les pans Nord et Sud. Une clôture de sécurité sera installée sur le pourtour de l'installation et sera doublée de barrières infrarouges ainsi que de caméras.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation et la maintenance de la centrale sera assurée par AUSTRAL ENERGY MAINTENANCE, qui exploite et maintient déjà 10 centrales solaires dont une avec stockage.

Les serres permettront de meilleures conditions de travail pour les exploitants agricoles, la diminution du recours aux produits phytosanitaires et une continuité culturale sur toute l'année.

L'irrigation sera raisonnée et gérée en fonction des besoins. L'eau de pluie étant récupérée à l'aide de gouttières et acheminée jusqu'à un réservoir, elle sera filtrée (filtration UV) et réutilisée pour l'irrigation. Cette récupération des eaux permettra également d'avoir une réserve tampon lors des périodes de sécheresse.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Projet soumis à autorisation / déclaration au titre de l'article L 214-1 du Code de l'environnement, rubrique 2.1.5.0.
Dossier en cours de constitution par le Bureau d'études ARTELIA.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Les serres sont divisées en plusieurs blocs, les grandeurs caractéristiques de ces blocs sont :	
Hauteur	4,50 m
Longueur maximale	78 m
Longueur minimale	55 m
Largeur	26,8 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu dit Ravine Blanche
97410 SAINT PIERRE
Ile de La Réunion

Coordonnées géographiques¹ Long. 55° 27' 46" E Lat. 21° 19' 17" S

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oul Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oul Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oul Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le terrain est actuellement occupé par une culture de canne à sucre

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :

PLU zone Apf, approuvé par délibération en date du 26 octobre 2005, Dernière Modification approuvée par délibération du 28 février 2013

Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

2.2 - Sont admis sous condition

1. A l'exception du secteur Aaéma, les constructions, ouvrages et travaux à usage agricole (hangars, bâtiments d'élevage, séchoirs, serres, réservoirs d'eau, atelier de réparation du matériel agricole, bâtiment de production, de stockage et de vente de produits de l'exploitation agricole, bâtiment administratif d'intérêt collectif agricole, etc.) sous réserve que leur implantation soit liée et nécessaire à une exploitation agricole (cf. définition en annexe). En outre, en secteur Apf, leur localisation doit être adaptée au site.
8. Les constructions, ouvrages et travaux liés aux différents réseaux, à la voirie, au stationnement, à la production et à la distribution d'énergie, notamment les énergies renouvelables, dès lors qu'ils s'insèrent dans le milieu environnant et que leur implantation n'altère pas la production agricole de la parcelle.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Toutes les communes réunionnaises sont des communes littorales.
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il existe l'Arrêté n°2014-3752/SG/DRTCTCV du 16 juin 2014 portant révision du classement sonore des infrastructures de transport terrestres sur le territoire de la commune de Saint Pierre.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Il existe un porter à connaissance sur les risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - inondation, - mouvement de terrain, - recul du trait de côte, - submersion marine <p>sur la commune datant de Décembre 2014. Le projet a été élaboré de sorte de ne pas se trouver dans une zone présentant un aléa quelconque.</p>
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La base de données BASOL n'est pas encore terminée sur l'île de La Réunion mais a priori, le site n'est pas considéré comme pollué étant donné qu'il s'agit d'un terrain agricole.</p>
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les cirques et remparts de la Réunion ont été classés comme Bien au Patrimoine Mondial depuis 2010. La zone classée se situe à plus de 10 km du site du projet.</p>

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'irrigation des cultures se fera par la retenue collinaire qui permet la récupération des eaux de pluie. Ce système permettra de réduire au maximum le recours à l'eau d'irrigation et diminuera sa consommation par rapport à la culture actuelle (canne à sucre).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une récupération des eaux de pluie est prévue et aucun prélèvement direct dans les masses d'eau souterraines n'est envisagé. Les sols des serres ne seront pas bétonnés ce qui laissera une certaine perméabilité au sol et l'infiltration de l'eau lors des épisodes pluvieux.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le nivellement et le terrassement du terrain auront pour but de répartir la terre en terrasse afin d'accueillir les serres. Le calcul des opérations de déblais - remblais est étudié pour qu'il n'y ait pas de nécessité d'apport ou d'export de matériaux.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le nivellement et le terrassement du terrain auront pour but de répartir la terre en terrasse afin d'accueillir les serres. Le calcul des opérations de déblais - remblais est étudié pour qu'il n'y ait pas de nécessité d'apport ou d'export de matériaux.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site étudié est une culture de canne à sucre, la biodiversité y est donc réduite. Ce projet a d'ores et déjà fait l'objet d'un diagnostic faune - flore - habitat qui indique la pauvreté du site en terme de biodiversité (monoculture de canne à sucre). Le projet n'est donc pas susceptible d'entraîner de perturbation ou de dégradation d'un milieu remarquable.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?</p>	<p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Le projet ne consomme pas d'espace agricole car le projet reste à vocation agricole</p>
	<p>Est-il concerné par des risques technologiques ?</p>	<p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	
<p>Risques et nuisances</p>	<p>Est-il concerné par des risques naturels ?</p>	<p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Le projet a été implanté de sorte qu'il ne soit pas concernés par les risques inondation et de mouvement de terrain</p>
	<p>Engendre-t-il des risques sanitaires ?</p>	<p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Il n'engendre pas de risque sanitaire et n'est pas concerné par de tels risques</p>
	<p>Est-il concerné par des risques sanitaires ?</p>	<p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	
<p>Commodités de voisinage</p>	<p>Est-il source de bruit ?</p>	<p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Les seuls éléments du projet susceptibles d'émettre du bruit sont les onduleurs. ces derniers sont placés dans des locaux afin d'atténuer le bruit.</p>
	<p>Est-il concerné par des nuisances sonores ?</p>	<p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Le projet n'est pas concerné par des nuisances sonores car il est éloigné des grands axes routiers</p>
	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p>	<p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Le projet n'engendre pas d'odeurs et n'est pas concerné par des nuisances olfactives.</p>
	<p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p>	<p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Le projet ne produira pas de vibration en phase d'exploitation. Les seules vibrations qui pourraient être envisagées sont celles de la phase construction qui aura un délai relativement court par rapport à la durée de vie du projet. De plus, en tenant compte du fait que le site du projet est éloigné des habitations, on peut considérer que l'impact potentiel est négligeable.</p>
	<p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Le projet n'est a priori non concerné par des vibrations. Toutefois, si le projet de route passante sur le terrain du projet se réalise pendant l'exploitation de la centrale, celle-ci pourrait être soumise à des vibrations.</p>

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Le projet n'engendre pas d'émissions lumineuses et n'est pas concerné par celles-ci.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	
<p>Pollutions</p>	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Le projet n'émet pas de rejet hydraulique car un système de récupération des eaux sera mis en place et une retenue collinaire est prévue pour recueillir ces eaux. Elles seront ensuite réutilisées pour l'irrigation des cultures.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	
<p>Patrimoine / Cadre de vie / Population</p>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p> <p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>	<p>Le projet se trouve dans un paysage agricole de canne à sucre et les serres auront une hauteur 4,50 m ce qui fait qu'elle ne seront visibles de la ZAC de Canabady que 4 mois dans l'année (période de coupe et de repousse de la canne).</p> <p>Le projet sera conforme aux prescriptions du PLU en vigueur. De plus, des haies seront installées tout autour du projet afin de créer un brise vue.</p> <p>Le patrimoine architectural, culturel et archéologique n'est pas concerné par le projet.</p> <p>Le projet va permettre une diversification des cultures sur le terrain. En effet, elle passera d'une monoculture (canne à sucre) à du maraichage et de l'horticulture. Le projet va permettre de créer de l'emploi en facilitant l'installation de jeunes agriculteurs sous des structures agricoles auxquels ils n'auraient pas pu avoir accès sans un investissement très lourd. Il permettra de meilleures conditions de travail et un rempart aux pertes agricoles liées aux mauvaises conditions climatiques.</p> <p>Le projet comprend un volet énergétique solaire avec stockage ce qui permettra de soutenir le réseau électrique, qui en a besoin dans le secteur sud, permettant de limiter les coupures de courant en période de forte consommation. De plus, cette électricité issue d'énergie renouvelable permettra de d'éviter des émissions de CO2, limitant ainsi les gaz à effets de serre.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il nous semble que ce projet ne devrait pas être soumis à étude d'impact pour les raisons suivantes :

- le projet ne se situe pas à proximité d'habitation;
- le projet se situe sur un terrain agricole et gardera une vocation agricole et permettra l'installation de 3 jeunes agriculteurs;
- Le projet se situe hors de toute zone classée ou protégée ;
- Le projet intègre et prend en compte les différents risques et exclues les zones soumises aux aléas;
- Les cultures sur le terrain vont passer d'une monoculture intensive à du maraichage et de l'horticulture raisonnés;
- Le volet énergétique du projet permettra de limiter l'émission de gaz à effet de serre en produisant de l'électricité propre;
- Le projet participe à l'atteinte des objectifs d'autonomie alimentaire et énergétique de l'île;
- Le chantier respectera une charte de chantier vert et n'entraînera pas de pollution en phase chantier;
- Un diagnostic faune - flore - habitat a d'ores et déjà été réalisé sur le terrain mettant en évidence la pauvreté du terrain en terme de biodiversité et donc l'impact négligeable voire bénéfique du projet sur la biodiversité et les sols (cultures diverses en agriculture raisonnée et haies d'intégration paysagère);
- Nous nous engageons à respecter les préconisations du dossier loi sur l'eau.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet	
6.	Présentation du volet agricole (cf. 6.1. Milieux naturels_non consommation d'espaces agricoles)	
7.	Cartes ayant permis de mener cette demande de cas par cas	
8.	Diagnostic faune-flore-habitat (cf. 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée)	

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à SAINT LOUIS

le 22/06/2015

Signature

